



Préambule

Les présentes **CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT ET DE SERVICES – EXO** (ci-après dénommé les « **Conditions Générales** ») régissent les modalités d'accès et d'utilisation de la plateforme Exo disponible à l'adresse exo-sport.fr édité par la **société EXO SAS**, dont le siège social est situé 3 rue du Hameau Fleuri - 92100 Boulogne-Billancourt, (ci-après « **Exo** » ou « **le Prestataire** »). Pour les besoins des présentes, le « **Client** » est la personne morale.

En acceptant ces Conditions Générales pour le compte d'une entreprise ou d'une autre entité juridique, le signataire du Client déclare avoir la capacité juridique et disposer des pouvoirs nécessaires pour représenter cette entité et l'engager conformément aux Conditions Générales.

Exo et le Client sont ci-après dénommés les « **Parties** » et, individuellement, une « **Partie** ».

Les présentes Conditions Générales sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client.

1. Définitions

« **Abonnement** » signifie la souscription du Client à une offre de Services proposée sur exo-sport.fr lui permettant d'être référencé sur le Site.

« **Anomalie** » : tout dysfonctionnement reproductible affectant le bon fonctionnement des Services conformément à sa Documentation, indépendamment d'une faute du Client ou d'une utilisation non-conforme à la Documentation et aux présentes Conditions Générales.

« **Date Anniversaire** » désigne la date anniversaire un an après la Date d'Effet.

« **Date d'Effet** » a le sens qui lui est donné à l'article 3.

« **Documentation** » désigne l'ensemble des instructions de fonctionnement et d'utilisation des Services, fourni 'en ligne' ou par tout autre moyen et sur tout autre support disponible mis à disposition du Client.

« **Données Personnelles** » signifie les données à caractère personnel au sens des Lois de Protection des Données Personnelles. Les catégories de Données Personnelles traitées, ainsi que les finalités et caractéristiques de leur traitement, sont décrites en Annexe 2 « Protection des données personnelles »

« **Lois de Protection des Données Personnelles** » désigne la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa version en vigueur, le Règlement européen n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (« **RGPD** »), ainsi que toutes réglementations similaires et directives ou recommandations obligatoires de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui seraient applicables aux Données Personnelles.

« **Maintenance** » signifie les activités de « Maintenance corrective » visant à la correction par Exo d'éventuelles Anomalies du Site ainsi que les activités de « Maintenance évolutive » visant à améliorer des fonctionnalités existantes du Site ou à ajouter de nouvelles fonctionnalités dans le cadre de la politique d'amélioration continue du Site décidée par Exo. Les modalités de la « Maintenance sont précisées en Article 4.2.3..



« **Prix** » signifie le(s) prix ou tarif(s) tel(s) qu'indiqué(s) à l'article 5 et englobant de manière indifférente le prix de l'Abonnement aux Services (y compris la maintenance et hébergement). Sauf indication contraire, tous les Prix sont donnés hors taxes.

« **Services** » désigne l'accès et l'utilisation des services en ligne sur le Site pour lesquels le Client souscrit un Abonnement sur le Site.

« **Site** » désigne la plateforme exo-sport.fr permettant à des utilisateurs de trouver une salle ou centre de sport ou de loisir en fonction de leur géolocalisation et de leurs préférences et de participer à des opérations promotionnelles en lien avec les activités sportives ou de loisir.

« **Utilisateur** » désigne la personne physique visitant le Site

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales décrivent les conditions selon lesquelles Exo accorde au Client le droit d'accéder et d'utiliser Services sur le Site en mode SaaS, en contrepartie du paiement du Prix prévu à l'article 5. Les Services permettent au Client d'être référencé sur le Site et de participer aux opérations promotionnelles d'Exo.

Afin de réserver ou s'abonner aux activités proposées par le Client, l'Utilisateur devra se rendre sur la propre page ou site du Client et y souscrire directement. Exo ne permet pas la réservation d'activité u Client via le Site.

3. MISE EN SERVICE ET DUREE DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Ces Conditions Générales entre en vigueur à la date de souscription de l'Abonnement en ligne par le Client (« **Date d'effet** »).

A compter de sa Date d'Effet, l'Abonnement se poursuit pendant des périodes successives fermes d'un (1) mois reconductibles tacitement, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues aux présentes (ensemble, la « **Durée** »).

Le Client peut résilier pour convenance son Abonnement moyennant un préavis écrit d'au moins un mois avant la Date Anniversaire, en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation sera effective le mois suivant. Tout mois commencé est dû.

4. SOUSCRIPTION AUX SERVICES

4.2. Abonnement

4.2.1. Droits d'utilisation

Exo concède au Client un droit non-exclusif et non-cessible d'accès et d'utilisation des Services sur le Site, en fonction de l'Abonnement pour la Durée, en échange du paiement du Prix.

Afin de garantir un bon fonctionnement des Services, le Client doit se conformer aux instructions d'utilisation contenue dans la Documentation

4.2.2. Accès aux Services et obligations de l'Utilisateur

Afin de souscrire à un Abonnement, le Client doit créer un compte utilisateur sur le Site. Le Client ne peut disposer que d'un seul compte Utilisateur

Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit à des tiers.



Le Client est entièrement responsable de l'utilisation desdits identifiants. Le Client est responsable de toute activité de celui-ci sur le Site.

Le Client s'assurera que lui seul accède au Service. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne accède aux Services via son compte utilisateur, le Client en informera Exo Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

4.2.3. Disponibilité du Service

Pendant la Durée de l'Abonnement, Exo déploiera des efforts raisonnables pour maintenir la disponibilité du Service, à un taux de disponibilité de 99,9% pour une année contractuelle (24H sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanches et jours fériés) (hors période de maintenance programmée et hors les cas d'exclusion décrits ci-dessous).

Cas d'exclusions :

- Force majeure ;
- Non-respect des restrictions d'utilisation par l'utilisateur figurant à l'article 4.4 ;
- Opérations de maintenance programmée ;
- Faille de sécurité nécessitant une interruption immédiate des Services pour le temps nécessaire à la remédiation de la faille ; et
- Interruptions de service imputables au Client (par exemple, contenu du client, modifications du Service non autorisées du Service effectuée par le Client, etc.).

4.3. Suspension des Services

En cas de non-respect des conditions d'utilisation des Services stipulées aux présentes non remédié dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi par Exo d'une notification écrite faisant état du manquement, Exo pourra temporairement suspendre l'accès aux Services jusqu'à remédiation du manquement.

Par exception à ce qui précède, en cas d'urgence pour la sécurité du Site ou en cas de suspicion de fraude, Exo pourra suspendre sans préavis l'accès aux Services.

4.4. Restrictions d'utilisation

Il est interdit au Client de :

- i) utiliser, copier, modifier, louer, céder à bail, sous-louer, céder sous licence, transférer, autoriser l'accès à des tiers à un quelconque élément du Service, sauf si cela est expressément autorisé en vertu des présentes Conditions Générales ;
- ii) corriger par lui-même toute Anomalie quelle qu'elle soit, Exo se réservant seul ce droit ;
- iii) modifier le Service ou créer une œuvre dérivée du Service ;
- iv) procéder à une opération d'ingénierie inverse du Service sauf dans les cas autorisés par la loi. A ce titre, avant d'exercer ce droit, le Client devra demander à Exo les informations nécessaires pour assurer l'interopérabilité avec d'autres Services et le Client ne pourra alors exercer ce droit qu'en cas de refus ou absence de réponse d'Exo dans un délai raisonnable, et sous réserve que ces informations ne soient pas utilisées par le Client pour fournir des services à des tiers (sauf cas expressément autorisés aux présentes). La décompilation du Service à toutes autres fins étant formellement interdite ;
- v) accéder de manière non-autorisée au Service (par exemple, en usurpant l'identité d'un autre utilisateur du Service ou en fournissant de fausses informations concernant son identité) ;
- vi) perturber ou interrompre l'exécution du Service ou le traitement des données contenues dans celui-ci (par exemple, au moyen d'essais comparatifs ou de tests de pénétration non-autorisés) ;
- vii) traiter, diffuser, télécharger, ou transmettre par l'intermédiaire des Services des informations et données dont l'exploitation violerait des droits de propriété intellectuelle ou industrielle ou tout autre droit privatif, ou qui constitueraient la commission d'une infraction pénale
- viii) diffuser ou stocker du contenu contrefaisant, obscène, menaçant, diffamatoire, illicite via les Services, où
- ix) diffuser ou stocker du contenu contenant des virus, vers, chevaux de Troie ou autres codes, fichiers, scripts, agents ou programmes informatiques malveillants ou nuisibles via le Service.



4.5. Durée de l'Engagement

L'acceptation des présentes Conditions Générales par le Client lors de son abonnement constitue un accord engageant le Client pour une période fixe d'un (1) an à compter de la date d'activation du service par le Client (la "Période Initiale"). Cet engagement est automatiquement renouvelé pour des périodes successives d'un (1) an chacune, sauf résiliation par le Client.

Pour mettre fin au service à l'issue de la Période Initiale ou de toute période de renouvellement, le Client doit notifier sa décision de ne pas renouveler son abonnement en envoyant une notification de résiliation par courrier recommandé à l'entreprise au moins trente (30) jours avant la fin de la période en cours. À défaut de réception de cette notification dans le délai imparti, l'abonnement sera automatiquement renouvelé pour une nouvelle période d'un (1) an.

L'entreprise confirme chaque renouvellement de période au Client par un moyen approprié, récapitulant la durée du nouvel engagement ainsi que les modalités de résiliation.

5. PRIX et FACTURATION

5.1. Principes de Facturation

a/ Facturation de l'Abonnement et des frais

Au moment de la souscription aux Services, le Client doit renseigner ses coordonnées bancaires. A compter de la Date d'Effet, Exo facturera au Client par prélèvement mensuel sur son compte en banque le Prix de l'Abonnement tel que figurant sur exo-sport.fr. En cas de coupon de réduction, le Client devra rentrer celui-ci dans l'endroit prévu à cet effet et le montant du coupon viendra en déduction du prix de l'Abonnement.

Les éventuels frais de transport, frais d'envoi postaux et/ou les frais bancaires liés aux ventes en ligne sont facturés et prélevés en plus, le cas échéant.

b/ Destinataire et date d'échéance des factures

Les factures seront établies au nom et à l'adresse du Client figurant au Bon de Commande.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, en cas de défaut de paiement par le Client d'une facture à son échéance, Exo pourra de plein droit :

- Réclamer le paiement de pénalités de retard pour retard de paiement au taux de 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal qui seront calculées, depuis la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'au jour du paiement effectif et le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 euros conformément à l'article D. 441-5 du Code de Commerce.). Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Exo pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification ;
- suspendre l'accès aux Services souscrits après mise en demeure préalable restée infructueuse à l'expiration d'une période de trente (30) jours ouvrés, sans préjudice des droits de résiliation d'Exo ; et/ou
- exiger le paiement immédiat de l'intégralité des sommes exigibles jusqu'à la fin de la période d'abonnement en cours et non-encore payées.

5.2. INDEXATION

Exo pourra réviser les prix de l'Abonnement en informant le Client au moins 3 mois à l'avance. En cas de refus par le Client des nouveaux prix, le Client aura la possibilité de résilier son Abonnement avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.



6. OBLIGATIONS DES PARTIES

6.1. Obligations du CLIENT

6.1.1. Affichage du QR Code

Le Client s'engage à afficher dans la salle ou le centre qu'il exploite un QR code fourni par Exo permettant aux Utilisateurs de le scanner pour participer au programme de fidélité d'Exo et cumuler des points leurs permettant de les convertir en cadeaux ou avantages de la part des partenaires d'Exo. Ce QR code devra être affiché dans un endroit visible (accueil, vestiaire par exemple). En cas de nombre de scans inhabituellement bas de ce QR code par les Utilisateurs, les Parties discuteront de bonne foi d'un meilleur emplacement afin d'améliorer sa visibilité.

6.1.2. Collaboration

Le Client s'engage à informer par écrit précisément de tout évènement susceptible d'affecter le bon déroulement de l'Abonnement.



6.1.3. Conformité à la Documentation

Le Client s'engage également à ne pas entraver ou perturber le fonctionnement des Services et à se conformer aux conditions requises, à la Documentation, aux procédures et aux règles générales qui lui sont communiquées par le Prestataire pour le bon fonctionnement des Services. Le Client doit aussi s'assurer que son matériel et ses navigateurs sont compatibles avec ceux précisés dans la Documentation ou directement sur le Site.

6.2. Obligations de Exo

6.2.1. Information du Client sur les fonctionnalités

Le Client reconnaît souscrire à l'Abonnement en connaissance complète des fonctionnalités du Service. Le Client reconnaît en conséquence que lesdites fonctionnalités sont adaptées à ses besoins.

6.2.2. Exécution dans les règles de l'art

Exo s'engage à fournir les Services conformément aux règles de l'art et de manière à ce que ceux-ci soient conformes aux obligations légales et réglementaires en vigueur.

7. MAINTENANCE ET SUPPORT

7.1. Service Support

le Service Support assuré par Exo sera joignable pendant les heures de service soit de 9H à 17H hors week-ends et jours fériés à un numéro de téléphone dédié communiqué par Exo au Client dans les meilleurs délais à compter de la souscription à l'Abonnement.

Le Service Support sera chargé de répondre aux demandes d'assistance du Client concernant :

- Les Anomalies constatées par l'Utilisateur ;
- des problèmes liés à l'installation ou l'utilisation du Site et/ou
- un problème de configuration et paramétrage

Exo ne sera pas tenue de résoudre ni de fournir une maintenance corrective pour les demandes liées à d'autres motifs, en particulier en cas (les « **Cas d'Exclusion** ») :

- d'erreurs, bugs ou incompatibilités liées à l'environnement ou les systèmes informatiques du Client ou des outils, applications ou services de fournisseurs ou prestataires tiers.
- utilisation du Site non-conforme aux instructions d'Exo et à la Documentation associée ;
- ajouts ou modifications du Site ou opération de maintenance effectués par la Client ou un tiers agissant sous son contrôle sans autorisation ;
- intervention de maintenance ou modifications du Site effectuées par un tiers sans l'approbation préalable écrite d'Exo.

Dans l'hypothèse où Exo serait sollicité pour l'une des causes énumérées ci-dessus, la Client sera facturée au tarif en vigueur au moment de l'intervention pour la résolution de la demande.

7.2. Maintenance corrective

Le Prestataire fournira des efforts commerciaux raisonnables pour assurer la Maintenance corrective du Site pendant la Durée de l'Abonnement. Le Prestataire garantit que les mises à niveau et nouvelles versions des Services n'entraîneront aucune régression des Services en termes de performances et de fonctionnalités.

Le Prestataire n'est pas responsable de la Maintenance et ne sera pas tenu de corriger les Anomalies dans les cas suivants :



- refus du Client de collaborer avec le Prestataire dans la résolution des Anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement raisonnables,
- utilisation des Services de manière non conforme à leur destination ou à leur Documentation,
- manquement du Client à ses obligations au titre des Conditions Générales affectant les opérations de maintenance,
- installation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec le Site
- défaillance des réseaux de communication électronique du Client,
- détérioration due à un Evènement de Force Majeure

Les interventions relatives à la Maintenance des Services peuvent rendre le Site momentanément indisponible. Le Prestataire s'engage, dans la mesure du possible à effectuer lesdites interventions après un délai de prévenance de 48 heures ouvrées minimum et uniquement hors jours et heures ouvrés.

7.3. Maintenance évolutive

Pendant toute la Durée de l'Abonnement, Exo fournira des efforts commerciaux raisonnables pour apporter, à sa discrétion, des évolutions au Site, notamment pour le maintenir au niveau des meilleures pratiques et des règles de l'art en vigueur et pour intégrer tous les changements réglementaires, métiers et technologiques à même d'améliorer le Site. Ces évolutions peuvent conduire notamment à ajouter, modifier ou supprimer toutes les options et/ou fonctionnalités du Site.

8. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Parties s'engagent à respecter les stipulations de l'annexe 2 (Protection des données à caractère personnel) concernant la protection des données personnelles.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET GARANTIE D'EVICITION

Le Client demeure propriétaire de l'ensemble des données qu'il communique dans le cadre de l'utilisation des Services.

Les Conditions Générales ne confèrent aucun droit de propriété sur les Services et l'accès aux Services n'entraîne aucune cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au Client.

Le Prestataire garantit qu'il détient ou dispose des autorisations et droits de propriété intellectuelle nécessaires pour fournir les Services et la Documentation (ci-après la « **Garantie** »).

Au titre de cette Garantie, le Prestataire devra défendre et indemniser le Client contre toutes réclamations ou actions judiciaires de tiers qui soutiendraient que les Services ou la Documentation fournie par le Prestataire constituerait une contrefaçon de ses droits d'auteur et/ou un acte de concurrence déloyale (ensemble, une « **Réclamation** »). A cet effet, le Prestataire s'engage :

- i. à assurer à ses frais la défense du Client contre toute Réclamation ; et
- ii. à payer l'ensemble des dommages et intérêts qui pourraient dans le cas d'une décision de justice définitive être finalement mis à la charge du Client.

Le Client devra informer le Prestataire par écrit dès qu'il aura connaissance d'une telle Réclamation et laisser le contrôle exclusif de la défense au Prestataire, à ses propres frais. Le Client aura également le droit de participer, à ses frais, à cette défense et devra coopérer de bonne foi avec le Prestataire pour cette défense.

La garantie prévue à l'article 9 ne sera pas applicable si les Réclamations sont causées par :

- i. une utilisation des Service non-conforme à la Documentation, une modification ou une adaptation des Services par le Client ;
- ii. le défaut de mise en œuvre par le Client des corrections ou des améliorations du Service mises gratuitement à sa disposition par le Prestataire dans le cadre de la Maintenance ;



- iii. l'utilisation, la commercialisation ou la mise à disposition du Service au bénéfice d'un tiers, sauf dans les cas prévus au Conditions Générales ; et/ou
- iv. des informations, des instructions, des spécifications ou des matériels fournis par le Client ou un tiers à la demande du Client.

En cas de Réclamation suspectée ou confirmée, le Prestataire s'engage à ses frais selon son choix discrétionnaire et dans des délais commercialement raisonnables soit :

- i. à obtenir en justice pour le Client le droit de poursuivre l'utilisation du Service et de la Documentation ; ou
- ii. à remplacer ou modifier les éléments litigieux par des éléments présentant des fonctionnalités substantiellement équivalentes ne constituant pas une atteinte à un droit d'un tiers ;

Si aucune des options ci-dessus n'est possible à des conditions commerciales raisonnables, selon le choix discrétionnaire du Prestataire, le Prestataire pourra exiger que le Client cesse l'utilisation de la partie contrefaisante du Service, et remboursera au Client le Prix applicable prépayé pour celui-ci et non consommé, au prorata. Les garanties données dans le cadre du présent article sont exclusives de tout autre recours et garantie.

10. RESPONSABILITE

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations contractuelles, la responsabilité cumulée et agrégée de la Partie fautive, pour tous faits générateurs de responsabilité confondus, par année contractuelle, ne pourra excéder les Prix payés par le Client au cours des 12 derniers mois précédant le dernier fait générateur de responsabilité. En cas d'utilisation des Services pour une durée inférieure à 12 mois, la responsabilité cumulée et agrégée d'Exo sera limitée à 6 fois le prix mensuel de l'Abonnement.

Le Prestataire ne saurait en aucune circonstance être responsable au titre des pertes ou dommages indirects du Client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, inexactitude ou corruption de fichiers ou données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou bénéfice, perte de clientèle ou perte de chance lié à ces Conditions Générales.

Les Parties conviennent expressément que le Prestataire ne pourra être tenu responsable des interruptions de Services ou des dommages liés :

- i. à un Evènement de Force Majeure ;
- ii. à une utilisation anormale ou frauduleuse des services par le Client ou des tiers nécessitant l'arrêt des Services pour des raisons de sécurité ;
- iii. à un dysfonctionnement des matériels du Client ou des accès au réseau Internet du Client ;
- iv. à la nature et au contenu des informations et données créées et/ou communiquées par le Client. Plus généralement, le Prestataire ne peut en aucun cas être responsable à raison des données, informations, résultats ou analyses provenant d'un tiers, transmises ou reçues au travers de l'utilisation des Services ;

Par exception à ce qui précède, la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties ne pourra être limitée ou exclue en cas de dol, faute lourde ou préjudice corporel et décès.

11. FIN ANTICIPEE DES CONDITIONS GÉNÉRALES

En cas de manquement suffisamment grave par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, la partie victime pourra résilier de plein droit les Conditions Générales quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet.

La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.



Une fois l'Abonnement résilié, le Client devra cesser d'accéder aux Services. En cas de résiliation pour manquement imputable au Client, aucun remboursement des Prix déjà payés ne sera effectué.

12. CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'engage à considérer comme strictement confidentielles, toutes les informations qui lui seront communiquées comme telles par l'autre Partie (y compris les Données du Client), dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales. Chaque Partie s'interdit, en conséquence, de divulguer, pendant toute la Durée de l'Abonnement pour quelque cause que ce soit, lesdites informations, sous quelque forme, à quelque titre et à quelque personne que ce soit.

Les obligations imposées aux Parties par le présent article ne s'appliquent toutefois pas aux informations :

- dont la Partie réceptrice peut prouver qu'elles étaient connues d'elle antérieurement à la date de leur communication ;
- qui étaient publiquement connues à la date de leur communication ; et
- qui, après communication, deviendraient accessibles au public par publication ou tout autre moyen, sauf si ce fait résulte d'une faute ou d'une négligence de la part de la Partie réceptrice.

Chaque Partie s'engage à ne laisser accès aux informations confidentielles qu'à ceux de ses dirigeants, employés, mandataires, conseils ou sous-traitants devant y avoir accès pour la bonne exécution des Conditions Générales et sous réserve du respect par ceux-ci de la présente obligation de confidentialité.

Les présentes obligations de confidentialité imposées aux Parties resteront en vigueur pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin des Conditions Générales et ce, pour quelque cause que ce soit.

13. PERSONNEL ET REGLEMENTATION SOCIALE

13.1.

Exo déclare être en règle au regard de la législation sociale et s'engage notamment à appliquer à son personnel l'ensemble des dispositions des articles L. 8221-1 et suivants du Code du travail sur le travail dissimulé, ainsi que les dispositions des articles L. 5221-1 et suivants du Code du travail sur l'emploi de travailleurs étrangers. Exo atteste être à jour de ses paiements et déclarations relatifs à ses obligations fiscales et sociales.

13.2.

Par ailleurs, Exo certifie que les Services sont réalisés avec des salariés employés régulièrement, notamment au regard des articles R. 1221-14 et s. (déclaration des salariés auprès de l'organisme de protection sociale), R. 3242-6 (établissement de bulletins de paie), et L. 3132-3 (repos dominical) du Code du travail.

14. REFERENCE COMMERCIALE

Le Client autorise Exo à le mentionner comme étant l'un de ses Clients et à reproduire à ce titre son logo et sa marque, sur tout document promotionnel ou publicitaire relatif à l'activité d'Exo, ainsi que sur son site internet.

15. SOUS-TRAITANCE

Il est entendu qu'Exo peut sous sa responsabilité avoir recours à des conseils et prestataires extérieurs pour exécuter une partie des obligations à sa charge au titre des présentes Conditions Générales et reste pleinement responsable de ceux-ci. A ce titre, le Client est informé qu'Exo utilise les services d'AWS pour l'hébergement des services (région France).



16. ABSENCE DE RENONCIATION / EXERCICE DES DROITS

Le fait que l'une des Parties n'exerce pas l'un quelconque des droits dont elle bénéficie en vertu des Présentes, de même que tout délai apporté par l'une des Parties dans l'exercice desdits droits, ne vaudra pas abandon de ceux-ci.

De même, l'exercice partiel d'un droit ou d'une seule des voies de droit mises à la disposition de l'une des Parties n'empêchera pas cette dernière d'exercer totalement ce droit ou d'épuiser toutes les voies de droit mises à sa disposition.

17. FORCE MAJEURE

Chacune des Parties sera exonérée de toute responsabilité (y compris le paiement de pénalités et crédits de service) en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant des présentes Conditions Générales qui serait causé par un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code Civil français. A titre d'exemple, constituent notamment des événements de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive, une guerre, une émeute, un mouvement social, un incendie, un tremblement de terre, une inondation, un ouragan, d'autres catastrophes naturelles, épidémie ou pandémie, des défaillances ou des retards du service Internet et des attaques par déni de service (collectivement, les « **Evènements de Force Majeure** »).

En cas de survenance d'une situation qu'elle considère comme un Evènements de Force Majeure, la Partie concernée devra, toutefois, (a) notifier par écrit l'autre Partie dans les meilleurs délais de la nature et de la durée prévue d'un tel Evènement de Force Majeure, (b) s'efforcer de limiter le retard et autres effets, (c) de périodiquement notifier à l'autre Partie les changements significatifs de l'Evènement de force majeure et de (d) notifier à l'autre Partie dans les meilleurs délais la fin de l'Evènement de Force Majeure.

Dans l'hypothèse où l'Evènement de Force Majeure perdurerait pendant plus de trois (3) mois consécutifs et si les Parties ne trouvaient aucune solution satisfaisante pendant cette période, chacune des Parties pourra résilier les présentes Conditions Générales.

18. CESSION ET CHANGEMENT DE CONTROLE

Les présentes Conditions Générales sont conclues intuitu personae. Elles ne peuvent donc pas être, à titre onéreux ou gratuit, cédées, transférées, déléguées ou apportées sous quelque forme que ce soit, ni faire l'objet d'une sous-licence.

Nonobstant ce qui précède, chaque Partie peut céder les présentes Conditions Générales avec tous les droits et obligations énoncés aux présentes, sans le consentement de l'autre Partie, dans le cadre d'une fusion, acquisition, réorganisation de l'entreprise, ou vente de la totalité ou quasi-totalité de ses actifs liés aux présentes Conditions Générales.

19. CLAUSE D'INTEGRALITE

Les Conditions Générales, expriment l'intégralité des conventions et engagements des Parties en ce qui concerne leur objet et se substituent à toute autre convention ou engagement antérieur écrit ou oral, à toute information, quelle que soit sa nature, fournie antérieurement à ceux-ci, ayant le même objet, qui seront réputés caducs et de nul effet.

Les conditions générales d'achat et de vente du Client ne sont pas applicables.

20. MODIFICATION DE CES CONDITIONS GENERALES



Sans préjudice de l'article 6.2 sur les modifications de prix, Exo se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales à tout moment. Exo informera le Client par écrit au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles versions des Conditions Générales. Si le Client estime que les nouvelles Conditions Générales lui sont défavorables et les refuse (hors modification sur les prix), la version actuelle des Conditions Générales restera en vigueur pour toute la Durée de l'Abonnement. Le Client devra notifier Exo par écrit par lettre recommandée avec accusé-réception avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales (le cachet de la poste faisant foi) sa décision de refuser les nouvelles versions et les Parties devront entamer des négociations de bonne foi sur la nouvelle version des Conditions Générales. Passé le délai de préavis d'au moins un mois, en l'absence de réponse du Client, le Client sera réputé avoir accepté sans réserve la nouvelle version des Conditions Générales qui remplacera la précédente.

21. DROIT APPLICABLE

Les Conditions Générales et tout litige ou réclamation portant sur sa formation, validité, interprétation, exécution ou résiliation sont soumis au droit français.

22. LITIGES

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution des Conditions Générales fera l'objet d'une tentative de règlement amiable préalable. Les Parties s'engagent, à cet effet, dans un délai de trente (30) jours calendaires (ce délai pouvant être reconduit expressément entre les Parties), à tenter de résoudre préalablement à l'amiable tout différend. La Partie qui souhaiterait mettre en œuvre cette procédure de règlement amiable devra notifier une telle volonté par lettre recommandée avec avis de réception, en laissant un délai de sept (7) jours calendaires à l'autre Partie. L'ordre du jour est fixé par la Partie qui prend l'initiative de la conciliation. Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle. En cas de conciliation, les Parties s'engagent à signer un accord transactionnel confidentiel. Si les Parties ne parviennent pas à un accord, les échanges dans le cadre de la procédure de conciliation demeurent confidentiels et ne peuvent pas être exploités dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'arbitrage.

A DEFAUT DE SOLUTION AMIABLE DANS LES CONDITIONS DEFINIES AU PRÉSENT ARTICLE, TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE S'ÉLEVER ENTRE LES PARTIES A PROPOS DE LA FORMATION, DE L'EXECUTION, DE L'INTERPRETATION OU DE LA RESILIATION DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.



Annexe
DPA – Protection des données à caractère personnel

1. Dispositions générales

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter les Lois de protection des Données personnelles.

Dans le cadre des présentes, Exo est amené à traiter des Données personnelles du Client en tant que sous-traitant du Client. La finalité des traitements réalisés dans le cadre de ce Conditions Générales est la fourniture des Services (accès au Site en mode SaaS, hébergement des Données du Client, maintenance et support)

Les données personnelles traitées sont : données des employés du que le Client entre sur le Site et traite via les Services pour les besoins de l'utilisation de ceux-ci.

Les catégories de personnes concernées sont : personnel/salarié/intérimaire du Client.

La nature des opérations réalisées sur les données personnelles est : accès, stockage et lecture seule des données.

- a. Le Prestataire intervient en qualité de responsable de traitement pour :
 - i. la gestion de relation clientèle entre le Client et le Prestataire (communication d'information concernant les services et événements d'Exo, gestion commerciale, facturation, recouvrement, ainsi que toute autre finalité présentant un intérêt légitime pour le Prestataire) ;
 - ii. la supervision et le maintien des Services dans leur globalité (y compris les mesures de sécurité lutter contre la fraude) ; et
 - iii. respecter la réglementation applicable au Prestataire ;
 - iv. fournir le support à l'ensemble de ses clients.

Le Client est invité à consulter la politique de confidentialité du Prestataire pour avoir plus d'information sur la manière dont Exo traite ses données en tant que responsable de traitement.

- b. Le Client est responsable de traitement pour l'ensemble des Données du Client, le Prestataire intervenant pour sa part exclusivement en qualité de sous-traitant pour les traitements liés aux Données du Client dans le cadre des Services fournis au Client.

2. Obligations du Prestataire en qualité de sous-traitant dans le cadre de la fourniture des Service

En sa qualité de sous-traitant, le Prestataire s'engage à :

- a. traiter les Données personnelles du Client uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance, à savoir la fourniture des Services au Client ;
- b. traiter les Données personnelles conformément aux instructions documentées du Client figurant dans ce Conditions Générales. Si le Prestataire considère qu'une instruction constitue une violation d'une Loi de protection des Données personnelles, il en informe immédiatement le Client ;
- c. garantir la confidentialité des Données personnelles traitées dans le cadre du présent Conditions Générales ;
- d. veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles en vertu du présent Conditions Générales :
 - i. s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - ii. reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données personnelles.



- e. prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données personnelles dès la conception et de protection des données personnelles par défaut.
3. Sous-traitance : le Prestataire peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, le « sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'un sous-traitant. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant. Le Client dispose d'un délai maximum de 15 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client n'a pas émis d'objection motivée pendant le délai convenu. En cas d'objection, les Parties devront se rencontrer dans les meilleurs délais pour tenter de trouver une solution alternative. En cas de désaccord persistant, le Client sera en droit de résilier les Conditions Générales de plein droit, immédiatement, sans responsabilité (ni remboursement) de la part de l'une ou l'autre des Parties, via l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au Prestataire. Le Client dispose de cette faculté dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la réception de la notification initiale du Prestataire l'informant du recours à un sous-traitant ultérieur.

Il appartient au Prestataire de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences des Lois de protection des Données personnelles. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Prestataire demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par le(s) sous-traitant(s) ultérieur(s) de ses obligations.

4. Hébergement/stockage des données. Le Client autorise expressément le Prestataire à héberger/stocker les Données du Client sur le serveur choisi librement par ce dernier (Zone Géographique : UE). A ce titre, le Client est informé qu'Exo utilise, à la date de signature des présentes les services de Clever-Cloud pour l'hébergement des services (région France).

Le Prestataire devra s'assurer que le serveur choisi pour ledit hébergement utilisera les moyens appropriés afin d'assurer l'intégrité de la conservation des documents, ainsi que la protection et la confidentialité de la collecte, du stockage et du traitement des données du Client.

Par exception au point 3 ci-dessus, le Prestataire se réserve néanmoins le droit de changer d'hébergeur discrétionnairement à tout moment. Il devra néanmoins en informer systématiquement le Client avec un délai de prévenance de 1 mois. Le Prestataire s'engage par ailleurs, en cas de changement d'hébergeur, à continuer de stocker les données du Client au sein de l'Union européenne.

5. Droit d'information des personnes concernées : Il appartient au Client de fournir les informations légales obligatoires aux personnes concernées par les opérations de traitement dans le cadre des Services et/ou recueillir leur consentement aux traitements, le cas échéant.
6. Exercice des droits des personnes. Il appartient au Client de répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées. Dans la mesure du possible, le Prestataire doit aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Lorsque les personnes concernées exercent auprès du Prestataire des demandes d'exercice de leurs droits, le Prestataire doit adresser ces demandes dès réception par email à l'adresse email du Client.



7. Notification des violations de données à caractère personnel : le Prestataire notifie au Client toute violation de Données personnelles (au sens des Lois de Protection des Données Personnelles) dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et en tout état de cause, dans un délai maximum de 48 (quarante-huit) heures après en avoir pris connaissance, par email à l'adresse indiquée par le Client. Dans la mesure du possible et des informations en la possession du Prestataire, cette notification est accompagnée de toute documentation utile visée à l'article 33 du RGPD afin de permettre au Client, si nécessaire selon le Client, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.
8. Aide dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations : le Prestataire aide le Client pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des Données personnelles, ainsi que pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle, le cas échéant, si cela s'avère nécessaire pour la fourniture des Services.
9. Mesures de sécurité : le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et l'intégrité des Données personnelles, et notamment, selon le choix du Prestataire :
 - i. le hachage des mots de passe ;
 - ii. les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
 - iii. les moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
 - iv. une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.
10. Sort des Données personnelles : Sauf obligation légale, au terme des présentes, le Prestataire s'engage à détruire toutes les Données personnelles, traitées pour le compte du Client ou à les lui restituer.
11. Registre des catégories d'activités de traitement : le Prestataire déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de ses clients comprenant les informations visées à l'article 30 du RGPD.

12. Transfert des Données

Les Parties conviennent que les Données Personnelles du Client resteront situées pendant la Durée de l'Abonnement au sein de l'Union Européenne. Au cas où Exo souhaiterait transférer les Données Personnelles directement ou indirectement hors de l'Union Européenne ou bien si une sous-traitance envisagée par Exo donnait lieu à des flux transfrontaliers de Données Personnelles hors de l'Union Européenne ou dans un pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat au sens des Lois de Protection des Données Personnelles, ce transfert ne pourra intervenir que dans le strict respect des Lois de Protection des Données Personnelles et des finalités définies aux présentes, après accord exprès du Client et, le cas échéant, après obtention des autorisations requises auprès des autorités de contrôles nationales.

13. Audit :

Le Prestataire met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect des obligations figurant à la présente annexe DPA

A défaut pour le Prestataire de fournir au Client une preuve de sa conformité aux stipulations de cette annexe via les rapports susmentionnées et/ou si le Client estime raisonnablement nécessaire d'effectuer un audit complémentaire conformément à la réglementation, pour pleinement vérifier le respect des obligations du Prestataire à cette annexe, le Prestataire accepte de se soumettre à un audit effectué par un auditeur indépendant réputé, ne concurrençant pas les activités commerciales du Prestataire, dans la limite d'un audit par an. Cet auditeur indépendant est choisi par le Client et accepté par le Prestataire. Il possède les



qualifications professionnelles requises et est soumis à un accord de confidentialité. Les Parties reconnaissent que tous rapports et informations obtenus dans le cadre de cet audit sont des informations confidentielles.

La date de début de l'audit, la durée et le périmètre de l'audit sont définis d'un commun accord par les Parties avec un préavis minimum de quinze (15) jours ouvrés. L'audit ne peut être effectué que durant les heures d'ouverture du Prestataire et d'une façon qui ne perturbe pas l'activité du Prestataire. L'audit ne comporte pas d'accès à tous systèmes, informations, données non liés aux traitements effectués en vertu des Conditions Générales ni d'accès physique aux serveurs sur lesquels est sauvegardée la solution. Les tests de pénétration ne sont pas autorisés.

Le Client prend à sa charge tous les frais occasionnés par l'audit, incluant de manière non limitative les honoraires de l'auditeur et rembourse au Prestataire toutes les dépenses et frais occasionnés par cet audit, y compris le temps consacré à l'audit en fonction du taux horaire moyen du personnel du Prestataire ayant collaboré à l'audit.